

L'Assemblée nationale
résolument tournée vers
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Novembre 2009



Mobilisée pour le développement durable !

PLAN D'ACTION



Je puise mais n'épuise

Vitrail ornant l'entrée de la Bibliothèque et
illustrant la fécondité des sources du savoir

*Réalisé en 1915 par Guido NINCHERI
29 septembre 1885 - 1^{er} mars 1973*

Direction et rédaction

Johanne Whittom

Soutien à la recherche

Pierre-Luc Turgeon

Révision

Éliane de Nicolini

Direction artistique

Manon Paré

Réalisation graphique

Catherine Houle

Remerciements à la Chaire de recherche et d'intervention en écoconseil de l'Université du Québec à Chicoutimi pour sa contribution à la démarche de l'Assemblée nationale.

Dépôt légal - 2009

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 978-2-550-57540-5

Nous vous invitons à consulter ce document directement à l'écran afin de réduire la consommation de papier.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Direction des communications

Édifice Jean-Antoine-Panet

1020, rue des Parlementaires, 2e étage

Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Je suis fier de vous présenter le plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable. Fruit du travail fait pendant plus d'un an et auquel tous ceux et celles qui travaillent au sein de notre institution ont été invités à prendre part, *L'Assemblée nationale résolument tournée vers le développement durable* est le reflet de notre engagement à adopter des pratiques plus responsables à cet égard.

Pour nous assurer que les générations futures auront les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins, il est essentiel que les organisations publiques ou privées, tout comme les individus, adoptent dès maintenant un mode de développement durable qui tienne compte des effets sociaux, écologiques, économiques et éthiques de leurs activités. Les orientations et les mesures présentées dans ce document vont dans ce sens. Prenant racine dans le bilan déjà riche de l'Assemblée nationale, les différents éléments du plan d'action permettront à notre institution de franchir un pas de plus en direction d'un développement durable.

Nous, parlementaires, ainsi que tous nos collaborateurs, avons à cœur les valeurs liées au développement durable. Notre détermination et notre dynamisme contribueront au succès de cette démarche et permettront à l'Assemblée nationale de jouer un rôle de leader auprès des autres institutions publiques.

Ensemble, nous pouvons aller plus loin !

A handwritten signature in black ink, reading "Y Vallières". The signature is stylized, with a large "Y" and a long, sweeping horizontal line at the end.

Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale du Québec



MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Je suis heureux de joindre ma voix à celle du président pour vous présenter le plan d'action de l'Assemblée nationale en matière de développement durable pour les prochaines années. Toujours soucieuse d'agir de façon responsable au sein de la société, notre institution désire, avec ce plan d'action, s'engager encore plus dans la voie du développement durable.

Les efforts en ce sens ne sont pas nouveaux puisque, dès 2005, l'Assemblée nationale s'est engagée en faveur de l'environnement avec sa campagne *Pour l'avenir, je récupère*. Fiers de cette réussite, nous sollicitons à nouveau l'appui de l'ensemble des parlementaires, de leurs collaborateurs et du personnel de l'Assemblée nationale afin de faire un pas de plus pour favoriser le développement durable. Cette vision du développement durable passe, non seulement par un environnement sain, mais aussi par une plus grande cohésion sociale, des échanges économiques responsables ainsi que par le caractère éthique de nos activités.

C'est avec la participation de l'ensemble de nos partenaires que nous pouvons contribuer à changer certaines habitudes en vue du développement durable. Nous savons que nous pouvons compter sur l'engagement, le dévouement et le dynamisme de tous pour relever ce défi d'envergure.

A stylized, handwritten signature in black ink, which appears to read 'François Côté'.

François Côté

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.....	9
INTRODUCTION	11
VISION SOCIALE	17
ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI	17
SANTÉ, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ.....	17
ÉDUCATION ET ACCÈS AU SAVOIR	18
PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE.....	19
UN PLAN D'ACTION POUR FRANCHIR UN PAS DE PLUS	19
VISION ÉCOLOGIQUE	21
ÉCONOMIE DE PAPIER.....	21
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	21
ÉCONOMIE D'EAU	22
UTILISATION DE DIFFÉRENTS MATÉRIAUX À CONTENU RECYCLÉ.....	22
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	22
RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PRODUITS NON DURABLES.....	23
AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES LIEUX DE TRAVAIL ET QUALITÉ DE L'AIR.....	23
UN PLAN D'ACTION POUR FRANCHIR UN PAS DE PLUS	23
VISION ÉCONOMIQUE.....	25
ACHATS DE LA BOUTIQUE ET CADEAUX OFFICIELS	25
GESTION DES RESTAURANTS	25
CHOIX DES ÉQUIPEMENTS	25
UN PLAN D'ACTION POUR FRANCHIR UN PAS DE PLUS	25
VISION ÉTHIQUE.....	27
ACCESSIBILITÉ.....	27
REVALORISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE.....	27
ÉTHIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL.....	27
COOPÉRATION INTERNATIONALE ET INTERPARLEMENTAIRE.....	28
APPUI À DES ORGANISMES DE SOUTIEN ET D'AIDE AUX PERSONNES.....	29
UN PLAN D'ACTION POUR FRANCHIR UN PAS DE PLUS	29
CONCLUSION	31
ANNEXE 1 - BILAN PAR PÔLE DIMENSION D'ANALYSE.....	33
ANNEXE 2 – LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	45

PRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MISSION

L'Assemblée nationale est l'instance suprême et légitime d'expression et de mise en œuvre des principes démocratiques de gouvernement. Elle se compose de 125 députés élus dans les circonscriptions électorales du Québec par les électeurs qu'ils sont appelés à représenter.

La mission de l'Assemblée nationale, reconnue par la tradition parlementaire, consiste à légiférer dans les domaines de sa compétence, à contrôler les actes du gouvernement et de l'Administration et à débattre de questions d'intérêt public.

Pour sa part, l'administration de l'Assemblée soutient les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires et contribue à la réalisation de la mission de l'institution. Pour accomplir sa mission, l'administration de l'Assemblée :

- offre des services aux parlementaires en appui à leur rôle de législateur et de contrôleur de l'activité gouvernementale ;
- fait connaître et comprendre aux citoyens l'institution et le travail des députés, facilite l'accès à l'institution parlementaire et contribue à son rayonnement, notamment dans ses rapports avec d'autres parlements ;
- assure la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire, mobilier et immobilier ;
- gère ses ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles et apporte son soutien dans ces domaines aux députés et à leur personnel.

VISION

En matière de développement durable, l'Assemblée nationale est fière de son bilan et compte poursuivre dans la même voie dans le cadre d'une démarche cohérente et concertée qui lui permettra de devenir un chef de file parmi les institutions parlementaires et les organisations publiques en général.

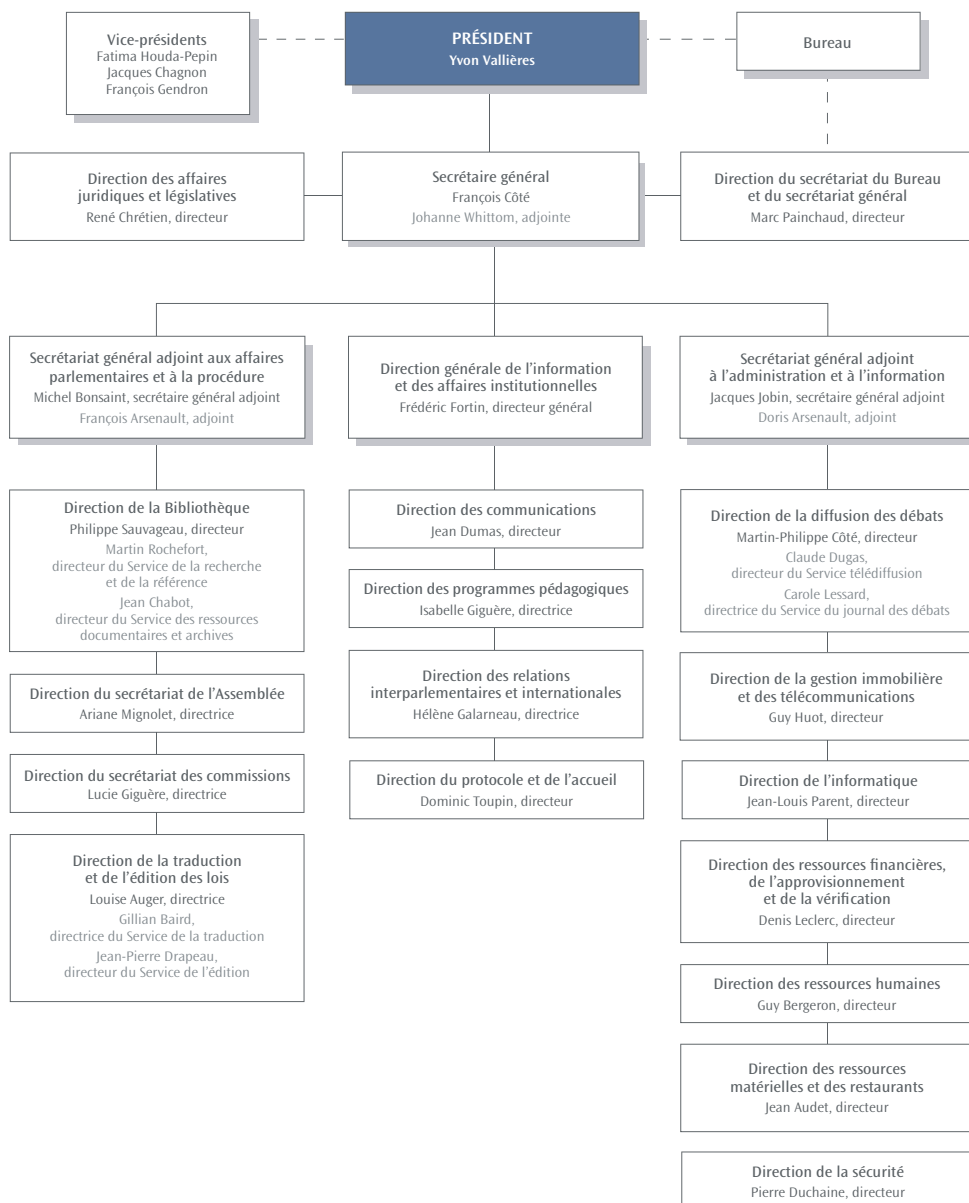
VALEURS

L'administration de l'Assemblée nationale souscrit à la déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Ces valeurs de loyauté, de compétence, d'impartialité, d'intégrité et de respect prennent parfois une signification particulière dans un contexte parlementaire. Elles orientent également l'action et les pratiques de gestion des responsables administratifs.



PORTRAIT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- 125 députés
- Secteur administratif : 620 employés réguliers et occasionnels
- Secteur politique : 430 personnes sur la colline Parlementaire et dans les bureaux de circonscription
- 5 immeubles (hôtel du Parlement, édifice Pamphile-Le May, édifice Jean-Antoine-Panet, édifice André-Laurendeau, édifice du restaurant Le Parlementaire)
- Budget annuel : 117 000 000 \$
- Public cible : les parlementaires, le personnel politique et administratif, les visiteurs et les participants à nos activités

L'ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2009

INTRODUCTION

MISE EN CONTEXTE

L'Assemblée nationale a lancé, en 2005, la campagne *Pour l'avenir, je récupère* dans le but d'augmenter la récupération des matières recyclables que nous générons quotidiennement. Cette campagne a été couronnée de succès et le temps est maintenant venu de franchir un pas de plus pour le développement durable. En effet, bien que l'Assemblée nationale ait posé des gestes concrets, le moment est venu de s'attaquer à une conception plus globale du développement durable et démontrer qu'elle se démarque à cet égard. L'adoption d'orientations précises permettra ainsi à l'Assemblée de poser des gestes concrets dans une démarche cohérente et confirmer son leadership.

L'Assemblée nationale n'en est pas à ses premiers pas en cette matière et ce plan d'action s'appuie sur le bilan des mesures déjà mises en place (pour une liste complète des actions entreprises en ce qui a trait au développement durable, voir l'annexe 1). Cependant, même si l'Assemblée nationale fait déjà beaucoup pour le développement durable, force est d'admettre que ces multiples actions ne font pas partie d'un plan concerté, mais relèvent souvent d'initiatives ponctuelles ou individuelles prises par les différentes directions.

Nous avons bon espoir de pouvoir compter sur l'intérêt et la collaboration du personnel de l'Assemblée nationale pour mettre en œuvre ce plan d'action. Nous sommes également au fait de l'intérêt des élus pour cet enjeu incontournable, et nous sommes convaincus qu'ils seront partie prenante au succès de cette démarche que nous proposons aujourd'hui en faveur du développement durable. À cet égard, qu'il suffise de mentionner la réalisation d'un mandat d'initiative concernant la gestion des matières résiduelles par la Commission des transports et de l'environnement pendant la 38^e Législature.

Afin de proposer un ensemble cohérent de mesures, ce document contient quatre chapitres, correspondant aux quatre dimensions d'analyse en matière de développement durable¹. Ces quatre visions (sociale, écologique, économique et éthique) sont étroitement imbriquées et les décisions prises dans le but d'en favoriser une peuvent imposer une charge sur une autre. Sous chacune de ces dimensions, nous présentons un portrait général des mesures appliquées par l'Assemblée nationale et proposons de nouvelles initiatives qui s'inscrivent dans la volonté de notre institution de devenir un chef de file, parmi les organisations publiques et les autres parlements provinciaux et canadien, en matière de développement durable. Ces nouvelles initiatives répondent à des objectifs clairement définis. À noter que le choix d'aborder une dimension avant une autre ne reflète nullement un ordre de priorité.

Enfin, afin de nous assurer que tous les principes énoncés dans la loi et inhérents au développement durable² ont été considérés, ce plan d'action a été soumis à la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

¹ Villeneuve, C., (révisé, septembre 2007). *Comment réaliser une étude de développement durable*. Chaire de recherche et d'intervention en Éco-Conseil, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.

² Voir annexe 2.

Tout d'abord saisie du bilan des actions mises en œuvre à l'Assemblée nationale, la Chaire avait formulé ses commentaires et proposé des pistes de bonification. Ces pistes de bonification, tout comme les commentaires faisant suite à la transmission d'un document d'orientation, ont été considérées dans le présent document.

L'Assemblée nationale désire donc poursuivre les efforts et déployer un train de mesures afin de témoigner davantage de sa ferme volonté de contribuer au développement durable. Cette démarche doit susciter l'adhésion des parlementaires, des directeurs de même que du personnel politique et administratif. Tous doivent prendre fait et cause pour le développement durable.

LA DÉMARCHE MISE EN PLACE

Pour mener la réflexion sur le développement durable, un comité formé de représentants des directions suivantes a été constitué :

- Direction de l'édition et de la traduction des lois ;
- Direction de l'informatique ;
- Direction de la Bibliothèque ;
- Direction de la diffusion des débats ;
- Direction de la gestion immobilière et des télécommunications ;
- Direction des communications ;
- Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction des ressources matérielles et des restaurants ;
- Direction du protocole et de l'accueil ;
- Direction du secrétariat des commissions.



Afin de savoir où nous voulions nous situer, il fallait, bien sûr, savoir d'où nous partions. C'est pourquoi la première étape suivant la constitution du comité de projet a consisté à élaborer le bilan des mesures prises par l'ensemble des unités administratives. Parallèlement à cette démarche, les unités administratives ont également été consultées à l'occasion d'une première réflexion sur les autres mesures qui pourraient permettre d'améliorer ce bilan. Pendant ce temps, un premier survol des pratiques retenues par les autres parlements de même que par les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada a pu être réalisé.

Ce document résulte des discussions de ce comité. En s'appuyant sur les ambitions des autorités de l'Assemblée nationale à l'égard du développement durable, les membres du comité ont voulu formuler des recommandations concrètes, réalistes et réalisables. Un document d'orientation a d'abord été soumis au secrétaire général et au comité de gestion, puis présenté au président. Le Bureau de l'Assemblée nationale en a ensuite été saisi. Une consultation a également été menée auprès des parlementaires et du personnel politique et administratif. Les commentaires recueillis à l'occasion de cette consultation ont été pris en considération afin de susciter la plus vaste adhésion possible.

LA DÉMARCHE

- Présentation au secrétaire général (mars 2009)
- Présentation au comité de gestion (6 avril 2009)
- Présentation au président de l'Assemblée nationale (22 avril 2009)
- Présentation au Bureau de l'Assemblée nationale (début mai 2009)
- Consultation des formations politiques et des unités administratives (semaines des 18 et 25 mai)
- Bonification du document (mai et juin 2009)
- Préparation d'un plan d'action (été 2009)
- Dévoilement du plan d'action (novembre 2009)



Les actions de ce plan pourront être mises en œuvre, conformément à la figure 1, sur un horizon de trois ans. À l'issue de cette période, il y aura lieu de faire un autre bilan de nos réalisations et d'évaluer de nouvelles propositions.

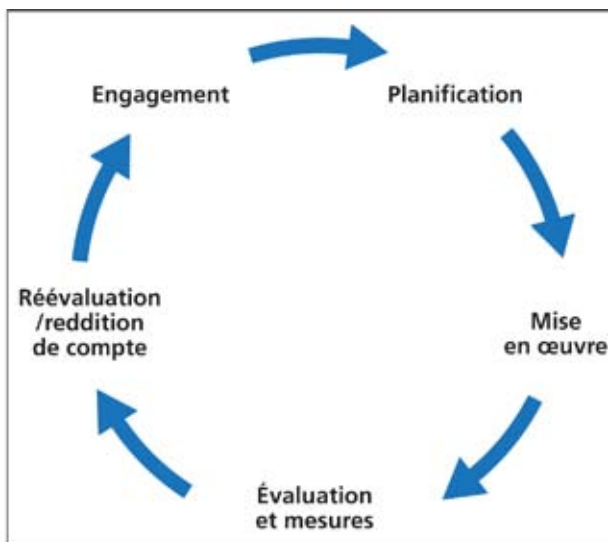


Figure 1 : Cycle simplifié d'un système de gestion dans une perspective d'amélioration continue

Nous souhaitons que ce document et les mesures qu'il propose sauront inspirer l'ensemble des partenaires dont la collaboration est essentielle à sa réalisation.

3 VILLENEUVE, Claude, RIFFON, Olivier, WELLS, Jean-Robert, GRÉGOIRE, Vincent, *Une grille d'analyse pour le développement durable dans L'encyclopédie du développement durable*, Les Éditions du Récollet, No 85, Février 2009, page 5 (http://depcom.uqac.ca/dept/eco-con/ressources/Documents/grille_analyse.pdf).

VISION SOCIALE

La durabilité sociale vise la cohésion des sociétés et l'efficacité de leurs mécanismes de gouvernance. Ainsi, la vision sociale liée au développement durable s'articule autour des principes suivants :

- Santé et qualité de vie ;
- Participation et engagement ;
- Accès au savoir ;
- Prévention ;
- Précaution ;
- Protection du patrimoine culturel.

À cet égard, l'Assemblée nationale a accompli beaucoup de choses au fil du temps.

Égalité et équité en emploi

L'Assemblée nationale applique à son personnel les dispositions contenues à la Loi sur l'équité salariale. De plus, les politiques gouvernementales visant l'accès à l'emploi des groupes cibles sont également mises en pratique à l'Assemblée nationale.

Santé, prévention et sécurité

Depuis quelques années déjà, l'Assemblée nationale est associée à plusieurs campagnes et participe à l'organisation de journées thématiques liées à la santé. Parmi ces activités, on compte notamment une collecte de sang, des cliniques de vaccination contre l'influenza et la tenue de conférences-midi portant sur divers sujets liés à la santé. L'Assemblée nationale s'implique également dans la promotion de l'activité physique auprès de son personnel. Des efforts sont déployés afin de mettre à la disposition des parlementaires et des employés les équipements nécessaires à la pratique de l'activité physique et des ententes ont été conclues avec trois réseaux de centre de conditionnement physique.

En matière de prévention, la politique sur la santé des personnes travaillant à l'Assemblée nationale a comme objectif principal d'assurer un milieu de travail propice à la santé de nos employés, sur la base d'une approche globale et intégrée des interventions en cette matière. De plus, le programme des mesures de promotion de la santé vise surtout à réaliser des moyens d'information et de sensibilisation pour que les personnes prennent en main leur santé et puissent agir sur les facteurs de risque dans ce domaine.

Toujours en ce qui a trait à la santé et à la prévention, la cafétéria du Parlement a modifié son menu pour offrir en grande partie des repas santé aux parlementaires et au personnel politique et administratif.

Au chapitre des relations de travail, différentes mesures sont instaurées pour favoriser un dialogue fructueux avec les employés, faciliter leur intégration, reconnaître leur contribution et les soutenir dans des périodes difficiles. À ce titre, le personnel a accès au programme d'aide aux employés (PAE) ainsi qu'à un programme visant à contrer la violence et le harcèlement. Par ailleurs, nous cherchons à favoriser la conciliation travail-famille au moyen d'une série de mesures permettant aux employés d'ajuster leur horaire de travail en fonction de leur vie familiale. De plus, à l'occasion de projets de grande envergure, sous la responsabilité de certaines directions, le personnel de l'Assemblée est



invité, à apporter sa collaboration, de façon volontaire, à l'organisation de ces projets. Par exemple, à l'occasion de la réunion de l'Assemblée parlementaire de la francophonie en 2008, les personnes intéressées ont pu s'impliquer de différentes façons. En plus de favoriser les échanges entre les employés, cette démarche permet une meilleure connaissance des différents secteurs de l'administration de l'Assemblée nationale.

En ce qui a trait à la santé et la sécurité au travail, précisons que le Comité paritaire de santé et de sécurité au travail de l'Assemblée nationale voit à améliorer l'action en cette matière afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce comité très dynamique a pour mandat de participer à la détermination et à l'évaluation des risques liés à l'environnement de travail à l'Assemblée nationale, de prendre en considération les suggestions et plaintes des employés et d'établir des programmes de formation et d'information pour ces derniers.

Éducation et accès au savoir

Plusieurs activités sont organisées afin de mieux faire connaître et découvrir le bâtiment patrimonial qu'est l'hôtel du Parlement. Chaque année, plusieurs milliers de visiteurs prennent part à ces activités, les principales étant les visites guidées de l'hôtel du Parlement et les Journées portes ouvertes. Cette grande ouverture démontre notre vif intérêt par rapport à l'accessibilité de l'importante institution que représente l'Assemblée nationale.

Pour sa part, la Direction des programmes pédagogiques contribue activement à l'accès au savoir dans le contexte des activités qu'elle organise pour des individus de tous les groupes d'âge. L'Assemblée nationale est également associée à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant qui a pour mission d'augmenter, d'améliorer et de diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires et de promouvoir l'étude et la recherche sur la démocratie. Ainsi, des stages sont offerts annuellement à cinq boursiers et la Fondation invite aussi les écoles primaires et secondaires à expérimenter une formule de conseils d'élèves inspirée de l'Assemblée nationale. C'est ainsi que sont nés les Parlements au primaire et les Parlements au secondaire. Enfin, le Canal de l'Assemblée nationale, qui diffuse notamment les travaux parlementaires et les activités médiatiques et institutionnelles, est un autre moyen de faciliter l'accès à l'information parlementaire et historique.

Sur le plan de l'éducation, un partenariat étroit lie l'Assemblée nationale à l'Université Laval et les occasions de collaboration sont nombreuses. Que ce soit par son appui majeur à la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, sa participation importante à l'organisation d'un cours sur le droit, la procédure et les institutions parlementaires ou la mise en place d'un programme de stage pour les pages, l'Assemblée nationale cherche à tisser des liens avec le milieu universitaire et scolaire.

De son côté, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale rend accessibles au public de nombreux documents. De plus, elle organise des expositions à partir de documents tirés de ses collections, encourage le déroulement d'activités spéciales et prête des documents pour d'autres expositions.

Enfin, l'Assemblée a publié plusieurs documents à saveur historique, soit, à titre d'exemples, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, publié en 2008, sous la signature de quatre historiens de l'Assemblée nationale et *L'hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*. En outre, elle a publié le volume de référence intitulé *La procédure parlementaire au Québec*. De plus, elle collabore à différentes revues spécialisées comme la *Revue parlementaire canadienne* et la *Revue des greffiers*.



Protection et conservation du patrimoine

L'Assemblée nationale porte aussi une attention particulière à la protection et à la conservation du patrimoine. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale pose, à cet égard, plusieurs gestes pour conserver et mettre à profit le patrimoine documentaire de l'Assemblée. Le patrimoine autochtone est également mis en valeur sur nos terrains tout comme dans certaines de nos publications. Par ailleurs, depuis trente ans, l'Assemblée nationale porte un intérêt constant à la préservation du patrimoine architectural. Des efforts soutenus et un budget dépassant 100 millions, en dollars courants, ont été consacrés à la restauration et à la modernisation des immeubles et du site de l'Assemblée nationale. Les multiples projets réalisés ont consisté à consolider la structure, l'adapter aux besoins d'une institution moderne en constante évolution et à mettre en valeur les qualités architecturales du monument. Il s'agit d'assurer la conservation et de sauvegarder les valeurs symboliques des édifices qui constituent un site patrimonial majeur pour les Québécois.

De plus, afin de faire ressortir davantage les aspects historiques du bâtiment et la mémoire qui lui est associée, des panneaux explicatifs ont été installés sur le terrain de l'hôtel du Parlement, notamment devant les statues de bronze de la façade de l'édifice.



Un plan d'action pour franchir un pas de plus

Nous allons conserver les mesures déjà en place et poursuivre dans cette voie. Le temps est maintenant venu de franchir un pas de plus et l'Assemblée nationale est résolument déterminée à favoriser la durabilité sociale.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Promouvoir l'activité physique et de saines habitudes de vie auprès des employés et des parlementaires

1. Mettre en œuvre un plan d'action en matière de santé et de prévention inspiré du programme Entreprise en santé, afin d'introduire une culture organisationnelle en santé.
2. Mettre à la disposition des parlementaires et du personnel les infrastructures nécessaires (vestiaires, douches, supports à vélo, etc.) pour stimuler et encourager la pratique d'activité physique et l'organisation de clubs sportifs, comme une ligue de soccer et un club de marche. Ces groupes devront cependant provenir d'initiatives du personnel et pourraient se coordonner facilement à l'aide du portail.
3. Organiser annuellement des journées d'évaluation de la condition physique pour les parlementaires de même que le personnel politique et administratif.
4. Solliciter les parlementaires, leurs collaborateurs et le personnel de l'Assemblée afin de constituer un parc de vélos qui pourraient être utilisés afin de favoriser la pratique de l'activité physique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Encourager les initiatives individuelles en matière de développement durable

5. Reconnaître les bons coups faits par des individus au sein de l'organisation en ce qui a trait au développement durable. Cela pourrait se traduire par une mention, dans le portail, d'une action exemplaire faite par un parlementaire ou un employé, de façon individuelle ou en groupe.
6. Tenir des conférences, organiser des ateliers et des formations pour l'ensemble du personnel sur le thème du développement durable.



OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Favoriser la collaboration et l'intégration du personnel de l'Assemblée

7. Continuer de mettre en commun les ressources humaines volontaires disponibles sur le plan organisationnel lorsque les circonstances le requièrent.
8. Élaborer un programme d'attraction et de fidélisation du personnel afin de faire valoir l'intérêt et les avantages d'un poste à l'Assemblée nationale.
9. Étendre au personnel occasionnel les démarches d'accueil des nouveaux employés.
10. Mettre en œuvre une politique de reconnaissance s'adressant à l'ensemble du personnel administratif de l'Assemblée.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Accroître l'accès à l'information et la participation des citoyens aux travaux parlementaires

11. Miser sur la réforme parlementaire adoptée en avril 2009 pour améliorer l'accessibilité aux travaux parlementaires et stimuler la participation citoyenne, notamment à travers la présentation de pétitions électroniques, la transmission de mémoires par voie électronique, les consultations en ligne et la visioconférence.
12. Donner accès, au moyen de notre site Internet, aux documents déposés en commission parlementaire.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Poursuivre la mission de conservation du patrimoine

13. Nous assurer que la Bibliothèque ait les moyens nécessaires pour :
 - la restauration des documents anciens abîmés ;
 - maintenir le taux d'humidité et de température de la voûte de la Bibliothèque ;
 - respecter les normes d'accréditation de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC) ;
 - recevoir l'accréditation (demande de désignation de catégorie A) de la CCEEBC.



OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Poursuivre la protection du patrimoine immobilier

14. Poursuivre le programme de restauration et de modernisation des immeubles.

VISION ÉCOLOGIQUE

La durabilité écologique est entendue comme le maintien de conditions écologiques à l'intérieur desquelles les espèces et les écosystèmes peuvent continuer leur évolution et maintenir le niveau des services écologiques qu'ils rendent à l'humanité. La vision écologique liée au développement durable s'articule autour des principes suivants :

- Protection de l'environnement ;
- Précaution ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Respect de la capacité de support des écosystèmes ;
- Pollueur-payeur ;
- Production et consommation responsables ;
- Prévention.

Eu égard à la vision écologique, l'Assemblée nationale a multiplié les efforts visant à réduire sa consommation au cours des dernières années. Les mesures déployées ont également eu pour effet de diminuer les sommes consacrées à certains secteurs d'activité, sommes qui ont pu être attribuées à d'autres priorités. De plus, une attention particulière a été portée à la protection de l'environnement.

Économie de papier

Différentes mesures ont été mises en place par les directions de l'Assemblée nationale afin d'abaisser la consommation de papier, favoriser la récupération et le recyclage et donner priorité à l'utilisation des versions électroniques de plusieurs documents. L'impression par presses numériques permettant de restreindre les quantités de documents à imprimer, la Direction des ressources matérielles et des restaurants note une réduction globale de la consommation de papier depuis l'adoption du virage reprographique.

Consommation	2006-2007	2007-2008	% réduction
Feuilles 8 ½ x 11	45,9 tonnes	33,3 tonnes	27,4 %
Feuilles 8 ½ x 14	10,6 tonnes	9,1 tonnes	14,1 %
TOTAL	56,5 tonnes	42,4 tonnes	25,0%

Économie d'énergie

La Direction de la gestion immobilière et des télécommunications a multiplié les démarches au cours des dernières années afin de diminuer la consommation d'énergie à l'Assemblée nationale. Afin d'utiliser l'électricité de manière plus rationnelle, certains mécanismes ont été adoptés pour contrôler l'éclairage et la ventilation selon l'occupation des lieux. En outre, l'équipement d'éclairage est acquis en fonction de considérations d'efficacité énergétique. De plus, l'Assemblée nationale participe à l'*Heure de la Terre* et éteint toutes ses lumières le dernier samedi de mars, entre 20 h et 21 h. Cette initiative, lancée par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), est une manifestation mondiale ayant pour objectif de sensibiliser les gens aux changements climatiques. Quoique ce geste soit symbolique, il est important, puisqu'il s'inscrit dans un mouvement planétaire. L'Assemblée nationale du Québec est donc fière de démontrer son appui à toutes les personnes qui s'intéressent au sort de notre planète et qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques.



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Pour encourager l'utilisation du transport en commun, l'Assemblée met à la disposition du personnel un programme permettant de se procurer facilement l'abonnement mensuel au transport en commun. Actuellement, plus de 180 employés profitent de cette entente. Par ailleurs, l'Assemblée nationale encourage aussi ses employés à utiliser un autre moyen de transport pour se rendre au travail à l'occasion de la Journée internationale « En ville, sans ma voiture » et fait la promotion de la programmation de cette Journée sur son Portail.

De plus, une directive a été émise afin que les véhicules stationnés sur les terrains de l'hôtel du Parlement ne soient pas inutilement en état de marche. Enfin, des démarches sont entreprises pour remplacer le camion de livraison par un véhicule électrique de type Nemo, pour une période d'essai de trois mois. Au terme de cette période, une décision sera prise quant au caractère permanent de cette mesure.

Économie d'eau

L'Assemblée nationale a installé différents équipements pour réduire sa consommation d'eau. Dans les salles de toilettes, on utilise de plus en plus des toilettes à débit réduit ainsi que des robinets et des chasses d'eau à infrarouges ou à minuterie. À l'extérieur, des sondes installées sur le terrain de l'Assemblée permettent de détecter le degré d'humidité des sols pour ajuster l'arrosage en conséquence.

Utilisation de différents matériaux à contenu recyclé

La Direction des ressources matérielles et des restaurants tient compte, dans ses achats, de l'aspect environnemental en faisant l'acquisition, lorsque cela est possible, de marchandise à contenu recyclé. De plus, depuis le début de l'exercice financier 2008-2009, l'Assemblée nationale n'emploie, à quelques exceptions près, que du papier recyclé à 30 %. De manière générale, on estime, à la Direction des ressources matérielles et des restaurants, qu'environ 95 % du papier utilisé dans l'ensemble des directions et dans les bureaux de députés est du papier recyclé à 30 %.



Gestion des matières résiduelles

Une étude de caractérisation des matières résiduelles a été réalisée en novembre 2007 par *NI environnement*. Celle-ci a permis de conclure que 61,4 % des matières résiduelles sont présentement récupérées pour être mises en valeur. Cependant, la récupération de toutes les matières recyclables, des matières compostables de la cuisine ainsi que du papier essuie-mains des salles de toilettes permettrait à court terme d'atteindre un taux de diversion de 82,1 %.

On compte une cinquantaine d'îlots de récupération multimatières dans les immeubles de l'Assemblée nationale. Ce type de réceptacle a aussi été installé à l'extérieur à l'été 2009. Nous avons éliminé les poubelles « orphelines » et chaque poubelle compte, dans un rayon raisonnable, un bac de récupération visible. Enfin, l'Assemblée nationale favorise la récupération de plusieurs produits comme les piles, les cartouches d'encre, les téléphones cellulaires, les rebuts de construction ainsi que plusieurs résidus dangereux. Dans le même ordre d'idées, les résidus verts sont compostés par l'Université Laval, tandis que les résidus de cuisine le sont par les services de la Ville de Québec.

Grâce à ces réalisations, l'Assemblée nationale a obtenu, le 30 septembre 2009, un certificat de reconnaissance dans le cadre du programme *ICI on recycle!* L'Assemblée rejoint ainsi le niveau 2 – Mise en œuvre de ce programme pour ses actions menées en faveur de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles.

Réduire la consommation de produits non durables

Certains efforts individuels ont été faits pour réduire la consommation de produits non durables, notamment l'utilisation de tasses personnelles et de vaisselle réutilisable dans les cuisines d'employés. À *La Boutique*, on vend des sacs réutilisables aux clients. En ce qui a trait aux restaurants, on a éliminé graduellement l'emballage de certains produits et on utilise dorénavant des contenants biodégradables pour l'ensemble des mets à apporter ainsi que pour les machines à café du *Café du Parlement*.

Aménagement et entretien des lieux de travail et qualité de l'air

Pour nous assurer de la qualité de l'environnement de travail dans lequel le personnel de l'Assemblée nationale évolue, nous veillons au lavage annuel des tapis et nous suivons un programme d'entretien planifié des systèmes de ventilation, comprenant, entre autres, le remplacement biannuel des filtres et le nettoyage périodique des conduits. De plus, nous utilisons des produits à faible incidence sur l'environnement pour l'entretien ménager.



Un plan d'action pour franchir un pas de plus

Nous allons maintenir les mesures déjà en place et poursuivre dans cette voie. Le temps est maintenant venu de franchir un pas de plus et l'Assemblée nationale est résolument déterminée à favoriser la durabilité écologique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL: Étendre à tous les mesures d'économie de papier, d'énergie et d'eau

1. Introduire une mention dans la signature électronique des courriels invitant les destinataires à penser à l'environnement avant de les imprimer.
2. Élaborer un guide vert servant de référence pour les membres du personnel cherchant des trucs pour diminuer leur consommation. Ce guide prévoira notamment que toutes les imprimantes devront être programmées pour que l'option recto-verso devienne le choix « par défaut » et rappellera, entre autres, l'importance d'éteindre les lumières lorsque nous quittons les lieux de travail ou de réunion.
3. Planifier la fermeture automatique des lumières principales en soirée dans l'ensemble des édifices.
4. Remplacer graduellement les robinets, les chasses d'eau et les toilettes par des mécanismes à faible débit. Par exemple, remplacer les robinets manuels des salles de toilette par des robinets électroniques optiques permettrait à la fois de diminuer la consommation d'eau et de diminuer les risques de contamination croisée.
5. Proposer aux parlementaires et aux journalistes, en tenant compte des adaptations nécessaires, différentes façons de faire concernant la documentation relative aux travaux de l'Assemblée et des commissions :
 - transmettre les mémoires aux députés et aux ministres uniquement par voie électronique ;
 - rendre accessibles sur le site Internet les documents déposés en commission (actuellement en cours) ;
 - systématiser la transmission par voie électronique de tous les types de documents ;
 - demander la transmission des documents pour l'étude des crédits par voie électronique de la part des ministères et organismes ;
 - encourager l'utilisation d'ordinateurs portables à l'occasion des commissions parlementaires pour réduire la consommation de papiers.



6. Évaluer la possibilité d'établir un programme d'inventaire des émissions de gaz à effets de serre de l'Assemblée, que nous combinerions à la volonté de compensation par une contribution à un fonds destiné à la protection de l'environnement.
7. Prendre les moyens pour que chaque direction puisse mesurer sa consommation de papier, se donner des objectifs de réduction, puis évaluer le progrès.
8. Prendre les moyens pour mesurer notre consommation d'énergie et implanter des mesures d'économie découlant des analyses en cours et à venir.
9. Favoriser l'achat de véhicules hybrides ou à faible consommation d'essence lorsque viendra le moment de remplacer les véhicules officiels.
10. Adopter des pratiques pour l'organisation d'activités et de réunions tenant compte des considérations de développement durable. À cet égard, un guide des activités écoresponsables sera proposé.
11. Envisager le passage éventuel à un espace électronique sécurisé pour la consultation des relevés de paie et d'assiduité.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Réduire la consommation de produits non durables

12. Éliminer complètement l'utilisation des verres en polystyrène dans l'ensemble des machines à café de l'Assemblée nationale, incluant celles louées par les unités administratives.
13. Favoriser l'utilisation d'ustensiles biodégradables et éviter leur suremballage.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Poursuivre les efforts de réduction des matières résiduelles

14. Organiser des campagnes périodiques de sensibilisation et d'information insistant sur la réduction à la source et la réutilisation, au moyen de messages dans le Portail.
15. Réutiliser le papier utilisé d'un seul côté pour des documents brouillons, en gardant à proximité de chaque appareil de reproduction un plateau de papier réutilisable.
16. Éviter de changer des sacs à ordures presque vides.
17. Installer des distributeurs de papiers à main à débit contrôlé.
18. Faire le compostage du papier à mains dans les salles de bain.
19. Ajouter des bacs de recyclage pour les matériaux de plastique, de verre et de métal.
20. Harmoniser les actions prises avec des programmes gouvernementaux de Recyc-Québec et mettre à profit pour l'Assemblée les ressources que cette société offre aux institutions cherchant à améliorer leur pratique en matière de recyclage.
21. Promouvoir l'adhésion des bureaux de circonscription au niveau 2 du programme *ICI on recycle* !



VISION ÉCONOMIQUE

La durabilité économique vise à maintenir les interactions qui permettent aux sociétés humaines de satisfaire leurs besoins par des échanges de leurs avantages comparatifs. Ainsi, la vision économique liée au développement durable s'articule autour des principes suivants :



- Efficacité économique ;
- Production et consommation responsables ;
- Pollueur-payeur ;
- Internalisation des coûts.

Devant les choix que nous devons faire comme administration, ces principes nous guident de façon incontournable. D'ailleurs, même si la durabilité économique ne s'inscrit pas directement dans notre mission, notre bilan démontre un intérêt évident à cet égard, là où ces principes peuvent s'appliquer.

Achats de La Boutique et cadeaux officiels

La Direction du protocole favorise l'achat de produits québécois lorsque cela est possible pour les articles mis en vente par La Boutique et les cadeaux officiels. Ainsi, 41 % des articles vendus à La Boutique proviennent du Québec. Par ailleurs, 90 % des cadeaux officiels sont d'origine québécoise. Il s'agit donc d'un geste significatif à la mesure de la contribution que nous pouvons apporter.

Gestion des restaurants

Puisque l'Assemblée nationale est gestionnaire de deux espaces de restauration, le restaurant Le Parlementaire et Le Café du parlement, voilà un autre secteur où nous avons la possibilité de poser des gestes. À ce titre, nous nous approvisionnons auprès de producteurs locaux, lorsque cela est possible. Annuellement, la proportion de produits locaux ou régionaux utilisés dans les cuisines est évaluée à environ 75 %. De plus, nous achetons du café équitable pour le restaurant Le Parlementaire et pour deux machines distributrices à café. Ainsi, le café équitable représente un peu plus 60 % des ventes de café.

Choix des équipements

Nous avons saisi la possibilité qu'offrait la tenue des élections générales en 2008 pour amorcer le renouvellement graduel des imprimantes en circonscription par des appareils recto-verso moins énergivores. Ainsi, les 49 nouveaux parlementaires de la 39^e Législature seront équipés d'appareils de ce type.

Un plan d'action pour franchir un pas de plus

Nous allons maintenir les mesures déjà en place et poursuivre dans cette voie. Le temps est maintenant venu de franchir un pas de plus et l'Assemblée nationale est résolument déterminée à favoriser la durabilité économique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Accroître les domaines d'intervention pour lesquels la consommation responsable est possible

1. Favoriser, au sein des directions, les achats de biens et de services qui intègrent des considérations environnementales (économie d'énergie, produits recyclés et recyclables, matériaux à faible consommation d'énergie, etc.).
2. Maximiser la proportion d'articles fabriqués au Québec mis en vente à La Boutique et favoriser l'achat de matériel et de fournitures de bureau provenant du Québec.
3. Valoriser davantage l'achat de produits équitables et biologiques dans nos restaurants.
4. Insérer une clause pondérée dans les appels d'offres pour tenir compte, dans les critères d'évaluation, des entreprises qui favorisent le développement durable.

VISION ÉTHIQUE

La durabilité éthique vise l'équité des termes de l'échange économique, le partage des richesses et la création de marges de manœuvre pour les générations à venir. La vision éthique liée au développement durable s'articule autour des principes suivants :

- Équité et solidarités sociales ;
- Pollueur-payeur ;
- Subsidiarité ;
- Partenariat et coopération intergouvernementale.

L'équité, l'accessibilité, le partage, le respect et la solidarité sont tout autant de principes à considérer dans l'analyse de nos actions et des gestes à poser dans l'avenir. Dans ce domaine, l'Assemblée nationale fait sa part. Cette contribution prend diverses formes, mais l'enjeu demeure toujours le même, soit le fait d'utiliser nos ressources de façon éthique et d'en faire profiter le plus grand nombre.

Accessibilité

Tous nos édifices de même que les tribunes de la Salle de l'Assemblée nationale sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, les visites guidées sont offertes, sur réservation, en langage des signes québécois.

Par ailleurs, un programme de formation a été mis en place en collaboration avec l'organisme « Personnes d'abord » du quartier Limoilou à Québec. De plus, le Comité consultatif sur la télédiffusion, la webdiffusion et l'utilisation des technologies sur les plan des travaux parlementaires examine la possibilité de faciliter l'accès aux travaux parlementaires télédiffusés pour les malentendants, soit en langage des signes québécois ou par le sous-titrage en direct. Des expériences pilotes ont été menées à cette fin.



Revalorisation du matériel informatique

L'équipement informatique de l'Assemblée nationale profite d'une seconde vie puisque l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) se charge de les restaurer et de les redistribuer dans les écoles du Québec. OPEQ est une corporation à but non lucratif qui a pour mission de récupérer les ordinateurs qui ne répondent plus aux besoins des entreprises et des gouvernements et de leur donner une seconde vie en les redistribuant aux écoles du Québec. En plus de préparer les commandes des écoles, les six ateliers d'OPEQ ont une vocation pédagogique orientée vers l'apprentissage, la réinsertion sociale, la récupération et/ou le recyclage.

Éthique en milieu de travail

L'Assemblée nationale a nommé un répondant en éthique qui participe au réseau de la fonction publique qui a été mis en place à cet égard. Ce mandat a été ajouté au plan d'organisation administrative et des formations en éthique ont été données à tous les cadres et gestionnaires. De plus, le répondant en éthique relaie régulièrement l'information pertinente qui lui est communiquée dans cette sphère d'activité.

Coopération internationale et interparlementaire

Dans un monde où les frontières s'atténuent de jour en jour, il importe plus que jamais que les valeurs de solidarité, d'équité et de respect des droits humains auxquelles les Québécois adhèrent, puissent rayonner auprès des partenaires de l'Assemblée. C'est dans ce contexte que la Direction des relations interparlementaires et internationales met en œuvre des actions de coopération interparlementaire visant à consolider les institutions et processus parlementaires auprès de certains États en transition ou en consolidation démocratique, particulièrement dans le monde francophone. En participant à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité, elle contribue ainsi à créer de meilleures conditions pour le développement durable des sociétés et le bien-être des populations non seulement au Québec, mais dans le monde.

Pour ce faire, elle élabore et met en œuvre des stratégies et des actions visant à partager ses domaines d'expertise avec le personnel administratif et les parlementaires des institutions partenaires, à l'occasion de séminaires d'information, de formation et de perfectionnement. Ainsi, depuis 1996, l'ANQ a réalisé plus d'une soixantaine d'interventions auprès des institutions parlementaires du Bénin, du Burkina Faso, du Cambodge, d'Haïti, de Madagascar, du Mali, du Maroc et du Niger.



L'appui aux secrétaires généraux, poste stratégique pour le bon fonctionnement d'un Parlement, a été un axe d'intervention prioritaire. Ainsi, plus de vingt secrétaires généraux en provenance d'une quinzaine de parlements francophones africains et asiatiques ont pu profiter de séminaires leur permettant de développer leur expertise parlementaire et administrative. Leurs principaux collaborateurs des secteurs parlementaire et administratif ont également eu accès à des formations sur mesure. Nos spécialistes en procédure ont ainsi pu partager leurs trucs du métier avec leurs homologues impliqués dans le bon fonctionnement des séances et des commissions parlementaires. Parallèlement, des contributions ont permis de consolider les processus administratifs dans les domaines de la gestion des ressources humaines, du bon fonctionnement des bibliothèques parlementaires, ou de la transcription des débats, par exemple. Quelques députés québécois ont aussi pu contribuer au renforcement de l'expérience des parlementaires nouvellement élus du Bénin, du Mali et du Niger, leur permettant de mieux répondre aux attentes de leurs concitoyens.



Appui à des organismes de soutien et d'aide aux personnes

L'Assemblée nationale ouvre ses portes chaque année à diverses organisations de soutien et d'aide aux personnes qui profitent de cette occasion pour faire des campagnes promotionnelles auprès des parlementaires et du personnel de l'Assemblée. Il s'agit souvent de tables d'information, de cliniques de dépistage ou encore de petits déjeuners discussions, par exemple. Les organismes incitent aussi les parlementaires à porter leur épinglette, pour plus de visibilité.

De plus, l'Assemblée participe annuellement à la campagne Entraide du secteur public. Plusieurs activités visant à amasser des fonds sont organisées afin de diversifier la provenance des dons. Retenues à la source, dîner de la rentrée administrative, encans divers, défi amical interdirections, voilà autant de possibilités offertes aux parlementaires de même qu'au personnel politique et administratif qui souhaitent exprimer leur solidarité envers cette cause importante. S'ajoutent à cette campagne annuelle différentes activités régulières ou occasionnelles, comme la campagne Leucan Têtes rasées, ou encore La Guignolée 1902 de la Société Saint-Vincent-de-Paul. Enfin, l'Assemblée nationale verse à La Maison de L'Auberivière les sommes récoltées dans la fontaine de Tourny.

Un plan d'action pour franchir un pas de plus

Nous allons maintenir les mesures déjà en place et poursuivre dans cette voie. Le temps est maintenant venu de franchir un pas de plus et l'Assemblée nationale est résolument déterminée à favoriser la durabilité éthique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : Nous assurer que les ressources de l'Assemblée nationale profitent au plus grand nombre

1. Envisager de remettre les biens mobiliers usagés ou encore le matériel de bureau et la papeterie que nous n'utilisons plus à des organisations caritatives venant en aide aux plus démunis.

CONCLUSION

Au cours des dernières années, l'Assemblée nationale a mis en œuvre plusieurs mesures contribuant au développement durable. Nous sommes persuadés qu'une démarche concertée avec les parlementaires et le personnel politique et administratif nous permettra de franchir un pas de plus. C'est pourquoi nous voulons que tous sentent qu'ils font partie de la solution. Par ce plan, l'Assemblée désire créer un climat propice à l'action et à l'innovation en matière de développement durable. Cela se traduit concrètement en deux phases :



- D'abord, nous devons faire connaître aux employés les principes du développement durable, les orientations de l'Assemblée nationale en ce sens et la contribution qu'ils doivent apporter pour soutenir l'atteinte de certains objectifs. Cela se traduira par :
 - des campagnes de sensibilisation ;
 - des formations ou des ateliers portant sur différents aspects du développement durable ;
 - l'élaboration de guides contenant de l'information sur les actions à poser par rapport aux différents pôles du plan de développement durable ;
 - une section dynamique, dans le portail, sur le thème du développement durable, où les directions pourraient, entre autres, faire connaître leurs actions afin de créer une saine émulation.
- Ensuite, nous devons nous assurer que le personnel aura le soutien et les ressources nécessaires pour agir et innover. Les principales actions et recommandations en ce sens figurent tout au long de ce document.

L'Assemblée nationale entend également faire la promotion des orientations retenues auprès de ses partenaires des autres législatures et parlements, de façon à lancer un forum de motivation et d'émulation.

Enfin, afin d'appliquer rigoureusement les mesures contenues dans le plan d'action, un cadre pour le suivi et la reddition de comptes sera instauré. Chaque direction de l'Assemblée nationale devra s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les principes qui y seront énoncés. Pour ce faire, nous devons veiller à ce que le personnel adhère aux orientations prises par l'organisation. La plupart des changements à faire dans le domaine du développement durable passent par les gestes quotidiens de chaque individu. Chaque direction sera responsable des gestes qu'elle posera pour concourir aux objectifs poursuivis et aux résultats à atteindre dans son champ d'action pour relever le défi du développement durable.

Un écoconseiller sera embauché afin de faire le suivi du plan d'action de l'Assemblée nationale. Ainsi, la vision et la démarche pourront être appliquées de façon cohérente à tous les échelons de l'organisation, qui pourront dès lors travailler dans un cadre où les initiatives vont se justifier par une analyse préalable des besoins de l'Assemblée et des effets des décisions qui seront prises.

Afin d'intégrer les employés au processus entourant l'application des principes de développement durable, on encouragera la formation, au sein du personnel de l'Assemblée nationale, d'un comité de suivi et de consultation.

Nous sommes fiers du chemin parcouru jusqu'à présent et nous sommes résolus à poursuivre la route et à déployer tous les efforts requis afin que l'Assemblée nationale se tourne résolument vers le développement durable !

ANNEXE 1 -

BILAN PAR DIMENSION D'ANALYSE

DIMENSION SOCIALE

Égalité et l'équité en emploi

- Application au personnel de l'Assemblée des dispositions contenues à la Loi sur l'équité salariale. De plus, les politiques gouvernementales visant l'accès à l'emploi des groupes cibles sont mises en pratique à l'Assemblée nationale.



La santé, la prévention et la sécurité

- Campagnes et organisation de journées thématiques liées à la santé :
 - Une collecte de sang, en 2008, a joint une cinquantaine de personnes ;
 - La clinique de vaccination contre l'influenza de 2008 a été menée auprès de 178 personnes, et ce, malgré la campagne électorale en cours ;
 - Des campagnes régulières pour le lavage des mains sont menées afin de sensibiliser le personnel à la nécessité de limiter la propagation des bactéries ;
 - Des conférences-midi sont tenues dans le cadre du programme d'aide aux employés.
- Prévention :
 - Politique sur la santé des personnes travaillant à l'Assemblée nationale : objectif principal d'assurer un milieu de travail propice à la santé de nos employés, sur la base d'une approche globale et intégrée des interventions en cette matière ;
 - Programme des mesures de promotion de la santé : objectif principal de réaliser des mesures d'information, de sensibilisation et de prise de conscience pour que les personnes prennent en main leur santé et puissent agir sur les facteurs de risque dans ce domaine.
- Favoriser l'activité physique :
 - Ententes avec trois réseaux de centres de conditionnement physique, par lesquelles les employés ont droit à une réduction sur le coût de leur abonnement mensuel ;
 - Organisation de la journée de l'activité physique à laquelle environ 35 personnes ont participé en 2008 ;
 - Installation de supports pour une capacité d'une quinzaine de vélos et possibilité d'en installer d'autres s'il y a de la demande ;
 - Aménagement de douches pour les employés aux édifices André-Laurendeau et Pamphile-Le May ;
 - Aménagement d'une salle de conditionnement physique pour les parlementaires à l'hôtel du Parlement.

- Relations de travail : favoriser un meilleur dialogue avec les employés, faciliter leur intégration, reconnaître leur contribution et les soutenir dans des périodes difficiles :
 - Mise en place d'un programme d'accueil pour les nouveaux employés de l'Assemblée nationale. Au menu, rencontres, visites guidées et remise de documentation.
 - Le personnel a également accès au programme d'aide aux employés (PAE) de même qu'au programme visant à contrer la violence, le harcèlement psychologique et le harcèlement selon les autres motifs à la Charte des droits et libertés. D'ailleurs, le portail (intranet) met régulièrement en ligne des manchettes afin de diriger le personnel vers le bulletin d'information du PAE.
 - En outre, différentes mesures comme l'horaire variable, l'aménagement et la réduction du temps de travail, ainsi que la reconnaissance des droits parentaux favorisent la conciliation travail-famille.
 - Enfin, une activité est organisée annuellement en guise de reconnaissance pour le personnel administratif ayant cumulé 25 ans de service dans la fonction publique québécoise. Une manchette dans le portail souligne par la suite la tenue de cette activité.
- Santé et la sécurité au travail :
 - Le comité paritaire de santé et de sécurité au travail de l'Assemblée nationale a vu le jour en septembre 2003.
 - Différentes actions ont également eu lieu afin de favoriser la santé et la sécurité du personnel de l'Assemblée nationale sur leurs lieux de travail : des équipes ont été formées sur chaque étage afin de faciliter l'application de mesures d'urgence, et une amélioration de la sécurité entourant les produits dangereux est actuellement en cours grâce à la formation dans les directions et à la pose d'étiquettes pour identifier les produits dangereux.
 - L'Assemblée dispose de trois défibrillateurs cardiaques dans les édifices qu'elle gère.
- Alimentation :
 - Modification du menu de la cafétéria du Parlement depuis septembre 2008 pour offrir en grande partie des repas santé aux parlementaires et au personnel politique et administratif. Les menus de restauration rapide ont été retirés de la carte et remplacés par un comptoir à sandwiches et salades auxquels s'ajoutent les menus du jour offerts quotidiennement. Les fontaines de boisson gazeuse ont été enlevées, de sorte que seuls les jus, lait, café ou thé sont offerts gratuitement avec le menu complet.



Éducation et accès au savoir

- Grande ouverture de l'Assemblée nationale aux visiteurs. Ainsi, diverses activités sont organisées pour mieux faire connaître et découvrir ce bâtiment patrimonial :
 - Journée portes ouvertes du 24 juin (près de 1 800 personnes y ont pris part en 2008) ;
 - Brunchs ouverts au public ;

- Activités institutionnelles, sur invitation du président ;
- Cérémonies tenues dans la salle du Conseil législatif (remises de prix, décorations, conférences, etc.) ;
- Visites guidées de l'hôtel du Parlement, offertes dans six langues (88 426 visiteurs en 2008-2009) ;
- Visites guidées des jardins et des terrains de l'hôtel du Parlement (près de 1 000 visiteurs en 2008-2009).
- Activités de la Direction des programmes pédagogiques :
 - Six simulations parlementaires s'adressant à différents groupes d'âge ont lieu chaque année ;
 - Le Tournoi jeunes démocrates, un jeu-questionnaire portant sur l'histoire de la démocratie, accueille annuellement quelque 350 jeunes de 4^e et 5^e secondaire et du collégial ;
 - Édition de diverses publications destinées aux jeunes, particulièrement en milieu scolaire.
- Partenariat avec la Fondation Jean-Charles-Bonenfant qui a pour mission d'augmenter, d'améliorer et de diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires et de promouvoir l'étude et la recherche sur la démocratie :
 - Remise, chaque année, de cinq bourses de 19 000 \$ pour des stages de dix mois à l'Assemblée nationale;
 - Organisation de conférences sur le thème du parlementarisme et de la démocratie ;
 - Projet Parlements au secondaire, un projet de société animé par des objectifs de participation et d'éducation à la démocratie, qui a vu le jour dans plus de 170 écoles. Nouveau mode de fonctionnement du conseil d'élèves s'inspirant de l'Assemblée nationale, un Parlement au secondaire est un véritable Parlement. Projet-pilote dans les écoles primaires depuis le printemps 2009. Environ 85 écoles y participent.
- Accès à la formation pour les employés de l'Assemblée :
 - Budget de 160 000 \$ alloué annuellement à des programmes de formation des employés ;
 - Activités de formation organisées à l'interne par certaines directions, notamment du secteur parlementaire. Ces activités permettent l'accueil de conférenciers ou le partage des connaissances ;
 - Sur demande, certaines directions de l'Assemblée sont appelées à donner de la formation à des ministères et organismes du gouvernement du Québec sur différents aspects du fonctionnement parlementaire.
- Partenariat avec l'Université Laval :
 - À titre de partenaire principal de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, l'Assemblée verse chaque année 75 000 \$ afin d'en assurer le fonctionnement, en plus de participer à des conférences, des séminaires, etc.



- Entente de partenariat conclue avec cette université, pour la mise sur pied, par la Faculté de droit, d'un cours sur le droit, la procédure et les institutions parlementaires. Cette formation est donnée par des employés de l'Assemblée nationale. De plus, chaque année, l'Assemblée nationale accueille de 10 à 15 stagiaires dans différentes directions. Nous nous assurons que les stagiaires ont accès à des fonctions valorisantes et formatrices avec de réelles possibilités d'intégrer par la suite une fonction au sein du personnel de l'État.
- Mise en place d'un programme universitaire de stage pour les pages.
- L'entretien paysager sur nos terrains est confié depuis 1986 à des étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Ce contrat permet l'embauche de cinq étudiants stagiaires en phytologie, qui sont supervisés par une agronome. Ce partenariat permet à ces étudiants d'acquérir une expérience pratique qui complète leur formation pédagogique et d'offrir à l'Assemblée nationale des services de très grande qualité. L'aménagement extérieur intègre d'ailleurs des espèces emblématiques de la flore québécoise.



- Le Canal de l'Assemblée nationale, une source d'accès à l'information parlementaire et historique :
 - En 2008-2009, plus de 1 600 heures de travaux parlementaires, conférences de presse et points de presse ont été présentées aux auditeurs.
 - Outre les travaux parlementaires, le Canal diffuse des émissions produites à l'interne par l'équipe de la Direction de la diffusion des débats. Au 4 février 2009, la série *Mémoires de députés* avait accueilli 44 anciens parlementaires qui racontent des épisodes mémorables de leur carrière et de notre histoire. Ces entrevues ont permis de réaliser et diffuser 60 émissions depuis 2006. La première émission de cette série a été diffusée le 29 octobre 2006.
 - De plus, des capsules d'informations également produites par l'Assemblée nationale décrivent les services et les outils de communication de l'Assemblée, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale ainsi que l'histoire de l'hôtel du Parlement. Elles illustrent aussi la beauté de cet édifice et des trésors patrimoniaux qu'il contient. Ces capsules présentent aussi les différentes fonctions parlementaires de même que le fonctionnement de l'Assemblée nationale et de ses commissions. Toutes ces informations sont accessibles sur le site Internet de l'Assemblée nationale.
- Contribution de la Bibliothèque qui rend accessibles au public de nombreux documents :
 - Collections de la Bibliothèque ;
 - Bibliographies thématiques ;
 - Banques de données sur le parlementarisme et les partis politiques.

En 2008-2009, plus de 10 000 personnes ont franchi les portes de la Bibliothèque. De plus, la numérisation de certains documents en facilite l'accès, notamment en permettant la consultation à distance.

- La Bibliothèque organise également des expositions à partir de documents tirés de ses collections, encourage le déroulement d'activités spéciales et prête des documents à d'autres expositions. En plus de plusieurs autres sources d'information, la section Bibliothèque du Portail offre maintenant la possibilité d'accéder directement à 7 banques de données et 22 revues électroniques en droit, en politique et en parlementarisme.
- Publications de divers documents à saveur historique et de référence parlementaire :
 - *Québec, quatre siècles d'une capitale* (publié en 2008 dont la rédaction et la recherche iconographique a été confiée à quatre historiens de l'Assemblée nationale) ;
 - *L'hôtel du Parlement, témoin de notre histoire* ;
 - Volume de référence intitulé *La procédure parlementaire au Québec* ;
 - Collaboration à différentes revues spécialisées comme la *Revue parlementaire canadienne* et la *Revue des greffiers* ;
- Publication de l'ouvrage *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec* qui se veut un récit historique à travers l'architecture du Parlement.
- Publication d'une brochure intitulée *Mémoire de bronze*, distribuée aux visiteurs, qui donne une description des statues de la façade de l'hôtel du Parlement.

Protection et conservation du patrimoine

- Contribution de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour conserver et mettre à profit le patrimoine documentaire de l'Assemblée nationale :
 - Organisation d'expositions à saveur historique ;
 - Voûte de conservation à la Bibliothèque pour les collections spéciales ;
 - Numérisation de documents anciens, rares et/ou uniques ;
 - Préservation des documents sur quelque support que ce soit, au moyen du dépôt légal des publications et diffusion au moyen de notre catalogue ;
 - Ajout des objets patrimoniaux à la mission de la Bibliothèque ;
 - Démarche de reconstitution des débats actuellement en cours ;
 - Gestion documentaire des unités administratives et préservation des archives produites par l'Assemblée.
- Souci de préserver les éléments patrimoniaux dans la gestion des travaux des immeubles sous la responsabilité de l'Assemblée nationale :
 - Technologies et caméras robots installées, sans altération au patrimoine architectural ;
 - Depuis trente ans, des efforts soutenus et un budget dépassant 100 millions, en dollars d'aujourd'hui, ont été consacrés à la restauration et à la modernisation des immeubles et du site de l'Assemblée nationale. Toutes ces interventions ont été exécutées avec le souci de préserver le caractère patrimonial des immeubles.

- Mise en valeur du patrimoine historique des édifices par l'installation de plusieurs panneaux explicatifs sur le terrain de l'hôtel du Parlement.
- Mise en valeur du patrimoine autochtone :
 - Deux œuvres de bronze, *Le pêcheur à la nigogue* et *La halte dans la forêt*, occupent une place centrale à l'entrée de la porte principale du Parlement ;
 - Place importante accordée à la culture autochtone et à son apport dans le livre *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec*, paru en 2007 et publié par l'Assemblée à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec ;
 - Présence de l'Inuksuk, un des plus anciens symboles du patrimoine inuit, sur le terrain de l'Assemblée nationale.

DIMENSION ÉCOLOGIQUE

Économie de papier

- Impression recto-verso ;
- Réutilisation du papier déjà imprimé d'un seul côté pour les versions brouillon ou sous forme de bloc-notes ;
- Transmissions de documents par courriel plutôt qu'en version papier ;
- Utilisation accrue du portail, qui donne accès à plusieurs publications (Guide du député, directives, politiques, formulaires, babillard électronique pour petites annonces, etc.) ;
- Installation et utilisation des appareils multifonctions pour la numérisation de documents ;
- Diffusion accrue de documents en format PDF ;
- Réduction de la police de caractère afin que l'information se retrouve seulement sur une page plutôt que deux ;
- Utilisation du bon format de papier, compte tenu de l'information à y insérer, ou orientation en portrait ou paysage pour réduire l'utilisation du papier à l'impression ;
- Réduction du nombre de copies papier des documents distribués et incitation du lecteur à se tourner vers la source électronique lorsque cela est possible ;
- Réduction importante de l'impression de l'Argus, qui a provoqué une réduction substantielle de la consommation de papier ;
- Récupération et réutilisation de cahiers à anneaux, onglets, chemises, pochettes, enveloppes, boudins ;
- Réduction du tirage de certaines publications de l'Assemblée (rapport d'activité, rapports de commissions) en les remplaçant par des versions PDF et en faisant parvenir à l'avance, par courriel, un formulaire pour ceux qui désirent obtenir une version papier ;
- Expédition par voie électronique des rapports de commission (avant et après dépôt) ;
- Banque d'archives du *Journal des débats* en version PDF plutôt que papier ;

- Création du site « Greffier » donnant accès en quelques clics à l'Argus de même qu'à la documentation pertinente pour les travaux des commissions parlementaires ;
- Le virage reprographique et l'impression par presses numériques permettant de réduire les quantités de documents à imprimer, la Direction des ressources matérielles et des restaurants note une réduction globale de la consommation de papier.

Économie d'énergie

- Toutes les ampoules utilisées sont des ampoules fluocompactes à faible consommation d'énergie ;
- Une analyse énergétique de l'édifice Jean-Antoine-Panet a été réalisée par une entreprise de services écoénergétiques, en collaboration avec Hydro-Québec. On compte faire une analyse semblable pour les autres immeubles ;
- On ferme les systèmes de ventilation en période d'inoccupation et on réduit l'éclairage des édifices le soir, mais en partie seulement ;
- Environ 90 % des bureaux disposent d'un interrupteur pour que les employés éteignent les lumières lorsqu'ils partent ;
- Utilisation d'horloges pour commander, entre autres, la fermeture du système d'éclairage extérieur et de l'édifice Jean-Antoine-Panet ;
- Utilisation de détecteurs de mouvements pour contrôler l'éclairage dans l'édifice André-Laurendeau ;
- L'éclairage télévisuel des salles Louis-Joseph-Papineau, Louis-Hippolyte-La Fontaine et Bernard-Lalonde a été renouvelé en intégrant des considérations d'efficacité énergétique ;
- Participation à l'Heure de la Terre. Cette initiative, lancée par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund), est une manifestation mondiale ayant pour objectif de sensibiliser les gens aux changements climatiques. Quoi qu'il soit symbolique, ce geste est important, puisqu'il s'inscrit dans un mouvement planétaire qui pourra servir d'exemple aux citoyens et qui peut même s'étendre au-delà de l'extinction des lumières. L'Assemblée nationale du Québec est donc fière de démontrer son appui à toutes les personnes qui se soucient de notre planète et qui luttent contre les changements climatiques ;
- Participation au programme permettant au personnel de se procurer facilement l'abonnement mensuel au transport en commun (le paiement est retenu directement sur le salaire et la carte se renouvelle automatiquement tous les mois). Environ 180 employés profitent de cette entente ;
- Incitation des employés à utiliser un autre moyen pour se rendre au travail en diffusant un message sur le portail à l'occasion de la Journée internationale « En ville, sans ma voiture » et en faisant la promotion de la programmation de cette Journée ;
- Directive afin de nous assurer que les véhicules ministériels en attente sur les terrains de l'hôtel du Parlement ne sont pas inutilement en état de marche ;
- Démarches entreprises afin que le camion de livraison soit remplacé par un véhicule électrique de type Nemo, pour une période d'essai de trois mois. Au terme de cette période, une décision sera prise quant au caractère permanent de cette mesure.



Économie d'eau

- Installation de robinets et de chasses d'eau à infrarouges ou à minuterie (environ 15 % des équipements) ;
- Installation de toilettes à débit réduit ;
- Installation de sondes pour connaître le degré d'humidité des sols et ajuster l'arrosage extérieur ;
- Machine de lavage de plancher avec recirculation d'eau.

Utilisation de fournitures et matériaux à contenu recyclé

La Direction des ressources matérielles et des restaurants tient compte, dans ses achats, de l'aspect environnemental en faisant l'acquisition, lorsque cela est possible, de marchandise à contenu recyclé. Grâce à cette initiative, les utilisateurs de l'Assemblée nationale peuvent compter sur :

- des enveloppes brunes et matelassées qui contiennent 60 % de papier recyclé ;
- des chemises de classement à 10 % de papier recyclé, des dossiers suspendus à 25 % et à 100 % de contenu recyclé et des pochettes de classement à 10 % de papier recyclé ;
- des boîtes faites de fibres recyclées et recyclables ;
- du papier de toilette et des serviettes en papier à contenu recyclé dans les salles de bains.

De plus, depuis le début de l'exercice financier 2008-2009, l'Assemblée nationale n'emploie que du papier recyclé à 30 %, à l'exception de certaines directions qui ont expérimenté des problèmes avec le passage du papier vierge au papier recyclé (points noirs que l'on peut confondre avec des points ou des virgules dans les épreuves photocomposées des projets de loi, conservation du papier, blocage des machines). De manière générale, on estime, à la Direction des ressources matérielles et des restaurants, qu'environ 95 % du papier utilisé dans l'ensemble des Directions et dans les bureaux de circonscription est du papier recyclé à 30 %.

Gestion des matières résiduelles

- Rapport de caractérisation des matières résiduelles réalisée en novembre 2007 par *NI environnement* : 61,4 % des matières résiduelles sont présentement récupérées pour être mises en valeur – La récupération de toutes les matières recyclables et de toutes les matières compostables de la cuisine et les papiers essuie-mains des salles de toilettes permettrait à court terme d'atteindre un taux de diversion de 82,1 % ;
- On compte une cinquantaine d'îlots de récupération multimatières dans les immeubles de l'Assemblée nationale du Québec. Ce type de réceptacle a également été installé à l'extérieur à l'été 2009 ;
- Élimination des poubelles « orphelines » : chaque poubelle compte, dans un rayon raisonnable, un bac de récupération visible ;
- Récupération de produits :
 - Les cartouches d'encre sont recyclées à 100 % ;
 - Nous faisons appel à des firmes spécialisées pour les résidus dangereux comme la peinture, les piles, les lampes et les tubes fluorescents de même que les huiles de cuisson ;

- Les téléphones cellulaires et téléavertisseurs sont envoyés à la firme CBCI qui se charge de leur recyclage ;
- Des bacs sont utilisés à plusieurs endroits pour y déposer les contenants consignés, et les fonds amassés par la vente des consignés sont versés à différents comités sociaux ;
- L'ensemble des rebuts de construction comme le bois, la brique, le plâtre, les tapis, etc. est envoyé à un centre de tri.
- Le compostage des résidus verts est fait par l'Université Laval et les résidus de cuisine sont compostés par les services de la Ville ;
- L'Assemblée nationale a obtenu, le 30 septembre 2009, un certificat de reconnaissance dans le cadre du programme ICI on recycle!, rejoignant ainsi le niveau 2 – Mise en œuvre de ce programme.

Réduire la consommation de produits non durables

Des efforts individuels sont faits pour réduire la consommation de produits non durables :

- Utilisation de tasses personnelles ;
- Utilisation de vaisselle réutilisable dans les cuisines d'employés.

Mesures mises en place par l'administration de l'Assemblée :

- Vente de sacs réutilisables à La Boutique de l'Assemblée nationale ;
- Élimination graduelle de l'emballage de certains produits aux restaurants ;
- Utilisation de contenants biodégradables pour l'ensemble des mets à apporter ainsi que pour les machines à café du Café du Parlement.

De plus, le contrat d'entretien sanitaire prévoit que l'on exige des verres réutilisables et des carafes pour la consommation d'eau.

Aménagement et entretien des lieux de travail et qualité de l'air

- Lavage annuel des tapis ;
- Utilisation de produits à faible incidence sur l'environnement pour l'entretien ménager ;
- Programme d'entretien planifié des systèmes de ventilation comprenant, entre autres, le remplacement biannuel des filtres et le nettoyage périodique des conduits.

DIMENSION ÉCONOMIQUE

Les achats de la Boutique et les cadeaux officiels

- 41 % des articles vendus à La Boutique proviennent du Québec et 59 %, de l'extérieur du Québec. Il faut cependant noter que 21 % ne sont tout simplement pas en vente au Québec, même si nous souhaitons les acheter localement ;
- 90 % des cadeaux officiels sont d'origine québécoise.

La gestion des restaurants

- Approvisionnement auprès de producteurs locaux, lorsque cela est possible. Annuellement, la proportion de produits locaux ou régionaux utilisés dans les cuisines est évaluée à environ 75 % ;



Source : ©Julie Vézina, MAPAQ

- Achat de café équitable pour le restaurant Le Parlementaire et pour deux machines distributrices à café. Ainsi, le café équitable représente un peu plus 60 % des ventes de café.

Le choix des équipements

- Nous avons saisi l'occasion qu'offrait la tenue des élections générales en 2008 pour amorcer le renouvellement graduel des imprimantes en circonscription par des appareils recto-verso moins énergivores. Ainsi, les 49 nouveaux parlementaires de la 39^e législature seront équipés d'appareils de ce type.

DIMENSION ÉTHIQUE

- Tous nos édifices de même que les Tribunes de la salle de l'Assemblée nationale sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Les visites guidées sont offertes, sur réservation, en langage des signes québécois ;
- Remise de l'équipement informatique désuet de l'Assemblée nationale à l'organisme *Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)* qui se charge de les restaurer et de les redistribuer dans les écoles du Québec. En 2008, la Direction de l'informatique a remis à l'OPEQ 49 imprimantes et 163 ordinateurs ;
- Nomination d'un conseiller en éthique qui participe au réseau de la fonction publique qui a été formé à cette fin. Ce mandat a été ajouté au plan d'organisation administrative et des formations en éthique ont été données à tous les cadres et gestionnaires. De plus, le répondant en éthique relaie régulièrement l'information pertinente qui lui est communiquée dans cette sphère d'activité ;
- La Direction des relations interparlementaires et internationales contribue à la coopération interparlementaire en offrant un appui technique aux institutions parlementaires de certains États en transition ou en consolidation démocratique. L'Assemblée nationale accueille également des délégations provenant de parlements étrangers qui sollicitent son expertise dans divers domaines liés à la démocratie parlementaire et à son fonctionnement ;
- L'Assemblée nationale ouvre ses portes chaque année à diverses organisations de soutien et d'aide aux personnes qui profitent de cette occasion pour faire des campagnes promotionnelles auprès des parlementaires et du personnel de l'Assemblée. Il s'agit souvent de tables d'information, de cliniques de dépistage ou encore de petits déjeuners discussions. Les organismes incitent aussi les parlementaires à porter leur épinglette, pour plus de visibilité. En 2007 et en 2008, les organismes suivants ont fait connaître leur action :
 - Fédération québécoise des sociétés Alzheimer ;
 - Association des implantés cochléaires du Québec ;
 - Croix-Rouge canadienne ;
 - Société québécoise de la schizophrénie ;
 - Québec-Transplant, dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus ;
 - Société canadienne de l'hémophilie - Section Québec ;
 - Fondation des maladies du cœur du Québec ;

- Association québécoise de l'épilepsie ;
- Association féminine d'éducation et d'action sociale;
- MIELS-Québec ;
- Association pulmonaire du Québec ;
- Diabète Québec ;
- Collectif pour un Québec sans pauvreté.
- Participation à la campagne Entraide du secteur public :
 Plusieurs activités visant à amasser des fonds sont organisées afin de diversifier la provenance des dons : retenues à la source, dîner de la rentrée administrative, encans divers, défi amical interdirections. En 2007, Le taux de participation au programme de donation par retenue à la source a augmenté de 4 % et l'Assemblée nationale a récolté une somme de 46 500 \$ qui a été versée aux organisateurs nationaux d'Entraide 2007. En 2008, le contexte de la campagne électorale ne nous permet pas de comparer les résultats.
- Autres activités régulières ou occasionnelles :
 - En 2007, à l'initiative d'un employé de l'Assemblée, 7 400 \$ ont été amassés pour venir en aide aux enfants atteints de cancer dans le cadre de la campagne Leucan Têtes rasées ;
 - Tous les ans, l'Assemblée accueille des bénévoles de la Société Saint-Vincent-de-Paul afin d'y recueillir des dons pour les plus démunis, à l'occasion de la campagne de financement La Guignolée 1902 ;
 - Nous participons également à la campagne du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec pour la collecte de denrées non périssables, au cours de la campagne du Noël de la solidarité ;
 - L'Assemblée nationale accueille aussi M. André Doucet, surnommé Le pèlerin quêteux, qui sillonne le Québec depuis 8 ans afin d'amasser des fonds pour les organismes charitables auxquels il s'associe;
 - Enfin, chaque année, l'Assemblée nationale hisse le drapeau de l'UNICEF à l'occasion de la Journée québécoise de l'UNICEF, dédiée à la cause des enfants.

ANNEXE 2 – LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOURCE : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

1. « Santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;
2. « Équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;
3. « Protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;
4. « Efficacité économique » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;
5. « Participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;
6. « Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable ;
7. « Subsidiarité » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;
8. « Partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;
9. « Prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;
10. « Précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

11. « Protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;
12. « Préservation de la biodiversité » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;
13. « Respect de la capacité de support des écosystèmes » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;
14. « Production et consommation responsables » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficient, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;
15. « Pollueur-payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;
16. « Internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



